



# **CONTRÔLE DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS**

Le Canada a établi des contrôles sur les exportations et sur les importations d'un certain nombre de produits pour appuyer ses politiques intérieures et ses engagements et accords internationaux. Les contrôles des exportations imposent des restrictions sur les biens qui peuvent être vendus ou expédiés du Canada vers d'autres pays. Les contrôles des importations prévoient des restrictions sur les biens qui peuvent entrer au Canada.

Les contrôles visant un produit particulier peuvent varier selon le pays d'importation ou d'exportation. Les experts du MAECI peuvent vous renseigner sur :

- les restrictions à l'exportation ou les contingents et les restrictions à l'importation qui pourraient s'appliquer au produit auquel vous vous intéressez;
- les licences d'exportation ou d'importation ou tout autre document qui pourrait être requis.

## **S'adresser au :**

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario)

K1A 0G2

Direction du contrôle des exportations (EPE)

Renseignements : (613) 996-2387

Direction du contrôle des importations I (EPT)

(textiles et vêtements)

Renseignements : (613) 996-3711

Direction du contrôle des importations II (EPM)

(agriculture, acier et autres produits)

Renseignements : (613) 995-8104